



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DARNÉTAL  
BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE RESTAURATION**

---

**Conseil municipal du 11 avril 2023**

## Introduction

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), codifié par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, **les communes et leurs groupements doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles du budget principal et/ou des budgets annexes, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.**

Conformément à ce même article « La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, **sont mis en ligne sur le site internet de la commune**, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année en cas de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 11 avril 2023 par le Conseil municipal.

Ce budget a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement et notamment les charges à caractère général qui constituent les dépenses dites compressibles du budget ;
- Préserver les ratios financiers ;
- Cadencer les investissements en fonction des capacités financières de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les budgets de la commune et sont votées en équilibre ; la section de fonctionnement du budget communal étant votée en suréquilibre.



**COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
BUDGET PRINCIPAL**

## I. Le budget principal

### A. La section de fonctionnement

Les comparaisons sont effectuées entre les comptes administratifs 2021 et 2022.

#### 1. Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Les impôts et taxes ainsi que les dotations et participations représentent plus de 85 % des recettes globales de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des charges à caractère général (eau, électricité, gaz, maintenance, entretien des installations, etc.), des charges de personnel (rémunérations du personnel, cotisations, etc.) et des autres charges de gestion courante (participations, indemnités élus, etc.).

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement ou capacité d'autofinancement (CAF), c'est-à-dire la capacité de la commune de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

En 2022, la capacité d'autofinancement est de + 1 205 378 €, soit en légère hausse (+ 1,08 %) par rapport à celle de 2021 (1 192 471 €).

#### 2. Les dépenses de fonctionnement

Charges de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	Variation 2021-2022
Charges à caractère général	2 050 092,68	2 196 066,58	7,12%
Charges de personnel	6 694 485,64	7 228 400,56	7,98%
Atténuations de produits	3 702,00	2 089,00	-43,57%
Autres charges de gestion courante	751 317,89	759 871,37	1,14%
Charges financières	91 902,95	83 800,70	-8,82%
Charges exceptionnelles	10 329,94	14 769,41	42,98%
Total	9 601 831,10	10 284 997,62	7,11%

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 10 285 k€ en 2022 (hors opérations d'ordre), soit une augmentation de + 683,2 k€ et + 7,1 % par rapport au compte administratif 2021.**

- ❖ Les charges à caractère général (chapitre 011) constituent le principal enjeu de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet exercice s'avère cependant difficile dans un contexte d'augmentation progressive du coût de la vie durant l'année 2022 et notamment des prix de l'énergie. Les charges à caractère général augmentent de + 146 k€, soit + 7,1 %.
  - Il est à noter que le coût des fluides (total des articles 60611, 60612 et 60613) présentent un réalisé de 581 813 € en 2022 (contre 569 100 € en 2021), soit une hausse qui n'est que de + 2,23 % : le réseau de chauffage urbain demeure un « bouclier tarifaire » efficace.

- L'augmentation du chapitre 011 s'explique principalement par le poste suivant :
  - Les autres services extérieurs (6288) augmentent de + 68 k€, soit + 23,9 % en passant de 284,9 k€ en 2021 à 352,9 k€ en 2022 ; on trouve notamment dans cet article des prestations de services comme Carpentier-Sauvage pour les Caps, contrats de prestations diverses pour Normandiebulle, les Fresques, recours à RHE, qui ont été plus sollicitées qu'en 2021
- A contrario des efforts ont été consentis sur le poste suivant :
  - Frais de télécommunication : 55,6 k€ en 2021 contre 29 k€ en 2022, soit - 26,6 k€ et - 47,8 %.

Il est à noter que les consommables n'évoluent que de 2 k€ entre les deux exercices budgétaires, ce qui démontre la capacité de la commune de maintenir les coûts de l'énergie dans le temps dans un contexte d'inflation.

- ❖ Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de + 533,9 k€, soit + 8 %. Cette augmentation s'explique principalement par la revalorisation du point d'indice, et le glissement vieillesse technicité (GVT). Par ailleurs, la commune a toujours privilégié les services publics en régie et limité l'externalisation.
- ❖ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont constituées essentiellement des indemnités des élus, des participations aux syndicats et des subventions aux associations. Ces mêmes dépenses augmentent de manière maîtrisée de + 8,5 k€, soit + 1,1 %.
  - La contribution au centre communal d'action sociale (CCAS) augmente de + 19 k€, soit + 5,3 % ;
  - Les subventions aux associations de droit privé sont en repli de - 11,7 k€, soit - 7,5 %, mais conformes aux volumes des demandes de subventions exprimées
- ❖ Les charges financières (chapitre 66) diminuent de - 8,1 k€, soit - 8,9 % au regard d'une maîtrise de l'emprunt par la commune dans le temps et ce depuis plusieurs années.

Les autres dépenses de fonctionnement n'appellent pas de commentaires.

### 3. Les recettes de fonctionnement

Produits de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	Variation 2021-2022
Atténuations de charges	211 898,30	259 474,39	22,45%
Produits de service	315 659,95	388 439,77	23,06%
Impôts et taxes	6 051 240,31	6 199 910,44	2,46%
Dotations et subventions	3 678 867,92	4 097 952,35	11,39%
Autres produits de gestion courante	683 804,64	689 702,59	0,86%
Produits financiers	8 900,40	7 241,40	-18,64%
Produits exceptionnels	46 468,33	98 241,76	111,42%
<b>Total</b>	<b>10 996 839,85</b>	<b>11 740 962,70</b>	<b>6,77%</b>

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 11 741 k€ en 2022 (hors opérations d'ordre), soit une augmentation de + 744,1 k€ et + 6,77 % par rapport au compte administratif 2021.**

Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation des impôts et taxes, soit + 148,7 k€ ainsi que les dotations et participations, soit + 419 k€ et près de 568 k€ pour ces deux postes de recettes.

- ❖ Les atténuations de charges (chapitre 013) constituées principalement pas les remboursements sur rémunération du personnel augmentent de + 47,6 k€, soit + 22,4 % ;
- ❖ Les produits de service (chapitre 70) augmentent de + 72,8 k€, soit + 23 % entre les deux exercices budgétaires ;
- ❖ Les impôts et taxes (chapitre 73) sont essentiellement constitués des ressources inhérentes à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elles représentent près de 5 069 k€ 2022 contre près de 4 855 k€ en 2021, soit + 214 k€ et + 4,4 %. Cette augmentation s'explique principalement par la revalorisation des valeurs locatives de 3,4 % en 2022. Parallèlement, les autres recettes sont stables à l'exception de la dotation de solidarité communautaire (DSC) qui augmente de + 43,5 k€, soit + 22 % entre 2021 et 2022 ainsi que les droits de mutation de + 19,3 k€ et + 7,1 %. Seules les recettes de taxe finale sur la consommation communale d'électricité (TCCFE) diminuent de manière significative de - 88,5 k€, soit - 52,1 %.
- ❖ Les dotations et participations (chapitre 74) augmentent de manière importante entre 2021 et 2022, soit + 419 k€ et + 11,4 % au regard des postes suivants :
  - La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de + 73,6 k€ et 2,3 % ;
  - Les participations à des autres organismes (article 7478) augmentent de + 407,8 k€, soit + 320,9 % et expliquent majoritairement l'évolution positive du chapitre 74 entre 2021 et 2022. Il s'agit de plusieurs prestations de la Caisse d'allocations familiales (CAF) qui étaient notifiées mais qui n'avaient pas été titrées en recettes au fil de l'eau (d'où + 274 k€ titrés en une seule fois).
- ❖ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), principalement représentés par les revenus des immeubles, sont stables par rapport à 2022.
- ❖ Enfin, le résultat global reporté (compte 002) connaît une très nette amélioration au regard d'une évolution plus importante des recettes de fonctionnement que des dépenses de fonctionnement, passant de 2 000 k€ en 2021 à 2 934,3 k€ en 2022, soit + 934,3 k€ et + 46,7 %. L'autofinancement de la commune représente près de 25 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui démontre la soutenabilité du budget communal.

Les autres produits de fonctionnement n'appellent pas de remarques.

## B. La section d'investissement

### 1. Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à plus ou moins long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

- Les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du syndicat. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, des travaux et de l'ensemble des projets de la commune ;

- En recettes : l'excédent de fonctionnement capitalisé, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté, les subventions d'investissement constituent les principales recettes d'investissement.

### 2. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Chapitres	Libellé	CA 2021	RaR	CA 2022	RaR	Variation 2021-2022
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 588 178,22 €</b>	<b>719 519,12 €</b>	<b>2 764 862,84 €</b>	<b>868 361,01 €</b>	
001	Solde d'exécution reporté			258 132,73 €		
10	Dotations et fonds divers			59 840,49 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	667 562,35 €		642 881,78 €		-3,70%
20	Immobilisations incorporelles	46 038,16 €	51 902,51 €	71 479,59 €	166 235,78 €	55,26%
21	Immobilisations corporelles	2 181 775,37 €	597 906,98 €	1 554 720,06 €	638 396,22 €	-28,74%
23	Immobilisations en cours	8 446,74 €			10 114,80 €	-100,00%
199801	Opération d'équipement	- €				
201101	Opération d'équipement	102 125,75 €	56 314,43 €	91 639,73 €	22 439,50 €	-10,27%
202001	Opération d'équipement	519 008,63 €	13 395,20 €	20 915,24 €	31 174,71 €	-95,97%
202101	Opération d'équipement	- €				
27	Opération d'équipement					
202201	Opération d'équipement	- €		864,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 221,22 €		64 389,22 €		1,85%
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 588 178,22 €</b>	<b>719 519,12 €</b>	<b>2 506 730,11 €</b>	<b>868 361,01 €</b>	<b>-30,14%</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 345 645,49 €</b>	<b>927 745,92 €</b>	<b>1 137 557,88 €</b>	<b>881 156,33 €</b>	<b>0,08 €</b>
001	Solde d'exécution reporté	676 910,64 €				
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	79 300,84 €		134 844,80 €		70,04%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 044 168,27 €		258 132,73 €		-75,28%
13	Subventions d'investissement	421 884,55 €	927 745,92 €	387 753,13 €	881 156,33 €	-8,09%
138	Autres subventions d'inv non transférables					
16	Emprunts et dettes assimilées	805 154,81 €		5 911,63 €		-99,27%
165	Dépôts et cautionnements					
20	Immobilisations incorporelles					
27	Immobilisations financières	36 867,00 €		35 940,00 €		-2,51%
45	Opérations pour compte de tiers					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 759,38 €		314 975,59 €		18,52%
041	Opérations patrimoniales	15 600,00 €				-100,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 668 734,85 €</b>	<b>927 745,92 €</b>	<b>1 137 557,88 €</b>	<b>881 156,33 €</b>	<b>-57,37%</b>

**Les dépenses d'investissement arrêtées en 2022, hors restes à réaliser (RaR), diminuent de - 1 531,2 k€, soit - 57,4 %.** Cette diminution s'explique d'une part par un cadencement des investissements qui est dépendant de la réception des subventions y afférentes et d'autre part par le fait que l'année précédente 2021 était exceptionnellement haute en réalisés avec quasiment toute l'opération terrain de football synthétique (1 218 298 €).

- ❖ Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) diminue de - 24,7 k€, soit - 3,7 % ;
- ❖ Les autres dépenses d'investissement n'appellent pas de remarques et sont composées d'opérations d'ordre et de transfert entre sections qui sont stables entre les deux exercices budgétaires.

Afin de financer l'ensemble des dépenses d'investissement, la commune a principalement recours à l'autofinancement et aux subventions d'investissement.

- ❖ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) était ainsi positif en 2021 à hauteur de 679,9 k€ pour devenir négatif en 2022 à hauteur de 258,1 k€. Cette situation s'explique par les cycles d'investissement et les rythmes d'encaissement et de décaissement annuels y afférents ;
- ❖ Des dotations et fonds divers notamment le 1068 qui vient à financer le déficit de la section d'investissement ou à améliorer le financement de la section qui est passée de 1 044,2 k€ en 2021 à 258,1 k€, soit - 786,1 k€ et - 75,3 %.
- ❖ Des subventions d'investissement (chapitre 13) stables entre les deux exercices budgétaires à hauteur de près de 400 k€ par an ;
- ❖ Les autres recettes d'investissement n'appellent pas de remarques et sont composées d'opérations d'ordre et de transfert entre sections et des immobilisations financières.





**COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
BUDGET ANNEXE RESTAURATION SCOLAIRE**

## II. Le budget annexe restauration scolaire

### A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Les comparaisons sont effectuées entre les comptes administratifs 2021 et 2022.

Chapitres	Libellé	CA 2021	CA 2022	Variation 2021-2022 en %
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>523 242,15</b>	<b>487 029,55</b>	<b>-6,92%</b>
011	Charges à caractère général	508 376,53	466 607,92 €	-8,22%
65	Autres charges de gestion courante	1 472,01	4 852,52 €	229,65%
67	Charges exceptionnelles	69,92	28,45 €	-59,31%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 323,69	15 540,66 €	16,64%
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>523 242,15</b>	<b>487 029,55 €</b>	<b>-6,92%</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>762 427,71</b>	<b>694 707,22 €</b>	<b>-8,88%</b>
70	Produits du domaine et ventes	479 842,05	408 097,06 €	-14,95%
74	Dotations, subventions et participations	63,50	45 564,81 €	71655,61%
75	Produits de gestion courante	0,00	1 168,59 €	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	691,20	691,20 €	0,00%
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>480 596,75</b>	<b>455 521,66 €</b>	<b>-5,22%</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	281 830,96	239 185,56 €	-15,13%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 471,5 k€ en 2022 (hors opérations d'ordre), soit une diminution de - 38,4 k€ et -7,5 % par rapport au compte administratif 2021.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 454,8 k€ en 2022 (hors opérations d'ordre) soit une diminution de - 25,1 k€ et - 5,2 %.

Un effort de maîtrise des charges à caractère général a été effectué avec une baisse de - 41,8 k€ et - 8,2 % mais qui ne suffit pas à faire face à la baisse des recettes relatives aux produits de service de - 71,7 k€ et - 14,9 % (baisse du nombre d'utilisateurs du portage de repas). C'est le poste alimentation qui a rencontré la baisse la plus sensible entre les deux exercices budgétaires (optimisation du marché denrées).

La baisse des recettes plus importantes que la baisse des dépenses a pour conséquence une baisse du résultat global reporté de 281,8 k€ à 239,2 k€, soit - 42,6 k€ et - 15,1 %.

### B. Focus sur la section de d'investissement en chiffres

Les dépenses d'investissement restent marginales et composées principalement de dépenses d'équipement : 91,2 k€ en 2022 contre 34,1 k€ (74,3 k€ de RaR) en 2021 soit + 57,1 k€ et + 167,4 %.

Il est à noter des opérations d'ordre stables sur les deux exercices budgétaires à hauteur de 691,20 €.